

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION (circulation alternée)

MAIRIE DE SAINTE LIVRADE
1 route des Paguères
31530 SAINTE-LIVRADE

Le Maire de la commune de : SAINTE-LIVRADE

VU :

- Le Code de la Route,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution des travaux, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

Un arrêté de circulation pour la réalisation de travaux sur le domaine public.
L'entreprise RINALDO intervient pour le compte de Mme DELIEUX au 399 chemin Tort 31530 Sainte-Livrade pour l'exécution des travaux suivants: busage avec tête de pont béton fossé sur la parcelle n°277.
Pour une durée de 10 jours.

ARRETONS :

ARTICLE 1 : A compter du 25/08/2025 et pendant la durée des travaux, la circulation sera
Perturbée sur les deux sens de circulation.

dans la zone des travaux.

L'alternance de la circulation sera réglée par les ouvriers munis de piquets mobiles K.10 ou au moyen de feux tricolores.

ARTICLE 2 : La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h et tout dépassement sera interdit au droit du chantier.

ARTICLE 3 : A l'approche du chantier, ainsi que sur le chantier même, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

ARTICLE 4 : Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

Application du présent arrêté sera adressée à :

M. Le Maire de la commune

M. Le Commandant du groupement de gendarmerie de la Commune de Leguevin

M. Le Directeur de l'entreprise chargé des travaux

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

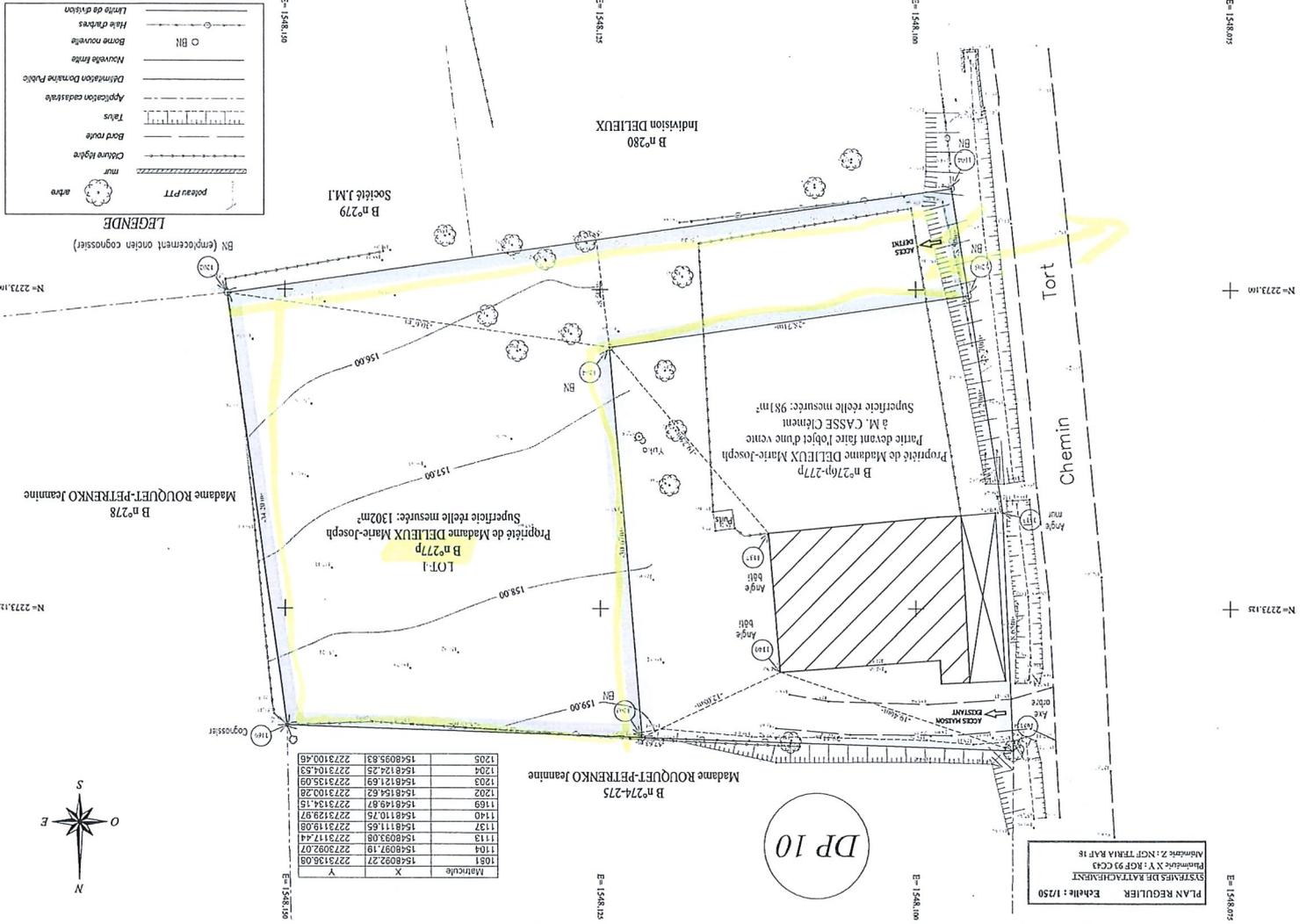
Fait à : SAINTE-LIVRADE

Le : 07/08/2025



LEGENDE

	poseau PT
	mur
	Clôture légère
	Bord route
	Talus
	Application cadastrale
	Délimitation Domaine Public
	Nouvelle limite
	Borne nouvelle
	Halte d'arbres
	Ligne de division



Parcelle	X	Y
1081	1548092,27	2273136,08
1104	1548093,19	2273129,07
1113	1548093,08	2273117,44
1137	1548111,65	2273119,08
1140	1548110,76	2273129,97
1169	1548149,87	2273134,15
1202	1548156,62	2273100,28
1203	1548121,69	2273135,09
1204	1548124,25	2273104,53
1205	1548095,83	2273100,46

PLAN REGULIER Echelle: 1/250
 SYSTEME DE RATTACHEMENT
 Planimétrie X: NGF 91 CC43
 Altimétrie Z: NGF TERIA R4F 18

DP 10

B n°274-275
 Madame ROUQUET-PETRENKO Jeannine

Propriété de Madame DELIEUX Marie-Joseph
 B n°277p
 Superficie réelle mesurée: 1302m²

Propriété de Madame DELIEUX Marie-Joseph
 B n°276p-277p
 à M. CASSE Clément
 Partie devant faire l'objet d'une vente
 Superficie réelle mesurée: 981m²

Indivision DELIEUX
 B n°280

Société J.M.I.
 B n°279

Madame ROUQUET-PETRENKO Jeannine
 B n°278